MISSION D'ARCHITECTE-URBANISTE CONSEIL AUPRES DE LA VILLE DE MARSEILLE
ACCORD-CADRE A BONS DE COMMANDE

BORDEREAU DES PRIX UNITAIRES
document contractuel

ARTICLES DU CCTP	DESIGNATION	UNITE	PRIX UNITAIRE EN € HT
3.1	PREMIER VOLET : participation à la Commission d'Urbanisme (CU) et rédaction du compte rendu	½ journée de présentiel à Marseille + rédaction du compte-rendu	
3.1	PREMIER VOLET : participation à la commission d'Architecte Urbaniste Conseil (CAUC) et rédaction du compte rendu	½ journée de présentiel à Marseille + rédaction du compte-rendu	
3.1	PREMIER VOLET : participation à la Commission d'Urbanisme (CU) + participation à Commission d'Architecte Urbaniste Conseil (CAUC) et rédaction de deux comptes rendus	1 journée en présentiel à Marseille + rédaction de deux comptes rendus	
3.1.2	PREMIER VOLET : vérification de l'évolution des projets et rédaction du compte rendu d'analyse	½ journée en distanciel + rédaction du compte-rendu	
3.2	DEUXIEME VOLET : Mission de pédagogie architecturale et urbaine - examen des dossiers	½ journée en distanciel	
3.2	DEUXIEME VOLET : Mission de pédagogie architecturale et urbaine échanges et conseils avec les instructeurs lors d'un atelier de travail à la Direction de l'Urbanisme	½ journée de présentiel à Marseille	
3.3	TROISIEME VOLET : séance de travail sur les missions de thématiques générales	½ journée de présentiel à Marseille	
3.3	TROISIEME VOLET : 1/2 journée de travail préparatoire et de rédaction les missions de thématiques générales	½ journée en distanciel	

Chaque prix unitaire est un forfait qui s'entend tous frais compris.
La ½ journée s'entend pour 4 heures de travail effectif.

Fait le, à

Tampon du candidat: